

Lettre de Vidalin, représentant du peuple en mission près des armées du Nord et des Ardennes, qui annonce les dons des hussards du 9e régiment, lors de la séance du 9 floréal an II (28 avril 1794)

Vidalin

Citer ce document / Cite this document :

Vidalin. Lettre de Vidalin, représentant du peuple en mission près des armées du Nord et des Ardennes, qui annonce les dons des hussards du 9e régiment, lors de la séance du 9 floréal an II (28 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 454-455;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28553_t1_0454_0000_3

Fichier pdf généré le 30/03/2022



ma dernière heure. S. et F.».

m'avait chargé du soin de ce linge. Le choix

qu'elle a fait de moi m'a donné la plus vive sa-

tisfaction, aussi puis-je vous assurer, Citoyen

PRADAL MAZADE.

Vive la République et la Convention nationale.

46

Le citoyen Vidalin, représentant du peuple près les armées du Nord et des Ardennes, pour le complément de la cavalerie, adresse à la Convention nationale la somme de 750 liv. offerte à la patrie par les hussards du novième régiment dont le dépôt est à Vitry-sur-Marne; ce qui doit rehausser le mérite de ce don, ajoute-il, c'est le civisme persévérant que ces braves militaires ont professé, leur exactitude à remplir leurs devoirs, et la discipline sévère qu'ils observent.

La Convention nationale décrète la mention de tous ces dons, et l'insertion au bulletin des lettres qui les annoncent (2).

[Châlons-sur-Marne, 6 flor. II; Au présid. de la Conv.] (3).

« La publicité des traits généreux est à la fois un tribut que l'on doit à la patrie et une récompense dont la délicatesse de l'homme vertueux ne saurait s'alarmer. La Convention nationale étant naturellement le miroir où doivent se réfléchir les vertus républicaines, tous les exemples de courage ou de désintéressement, c'est dans votre sein que je dépose la douce jouissance que m'ont fait goûter de braves militaires dont je ne doute pas que vous proclamiez le patriotisme et qui sont dignes à bien des égards de la reconnaissance nationale.

(1) Sans doute Mazade-Percin, repr. de la Hte-Garonne.

(2) P.V., XXXVI, 191 et 233. Bin, 11 flor. (1er suppli); J. Sablier, no 1287.
(3) C 301, pl. 1080, p. 45, 46, 47, 48 à 58. Adresses des compagnies Delorme, Berger, Renaud, Tassin, Florenval, Laroche, Paulin, Heina, de Bigo, Lemoigne, Tessier.

Les hussards du 9° régiment dont le dépôt est à Vitry-sur-Marne viennent de prouver que les tendres émotions de la sensibilité peuvent s'allier à l'énergie des âmes guerrières; ils ont renouvelé un exemple d'autant plus précieux qu'il a été enfanté par l'enthousiasme de la République, et que jamais on n'a eu l'idée dans les temps antiques de la barbarie et du despotisme; destinés à défendre la patrie par leur bravoure et à venger la mort de leurs frères qui ont péri en combattant pour elle, ils ont voulu donner encore à leurs épouses et à leurs orphelins une preuve de l'intérêt affectueux que leur position leur a inspiré; ils m'ont donc chargé de vous présenter la somme de 750 l. qui est la valeur d'un jour de prêt qu'ils ont sacrifiés avec allégresse. Ce qui rehaussera sans doute à vos yeux le mérite de ce don, c'est le civisme persévérant qu'ils ont professé, c'est leur exactitude à remplir leurs devoirs, c'est la discipline sévère qu'ils obser-

Il est douloureux de ne pouvoir vous citer tous les traits qui les honorent sans avoir à vous peindre des malheurs. Le 4 de ce mois le feu a pris à un édifice national où l'on fabriquait du salpêtre. L'incendie a fait dans un temps très court d'effrayants progrès; près de 60 maisons ont été la proie des flammes; les secours multipliés du 9° régiment d'hussards secondés par un heureux hasard de ceux du 5° des hussards qui arrivaient à l'instant même, n'ont pu arrêter le mal qu'après de grands ravages; plusieurs d'entre eux ont été grièvement blessés, un plus grand nombre encore à failli périr sous les débris des maisons qui s'écroulaient, victimes d'un zèle qui ne calcule point les périls et qui ne suit que l'instinct du courage. Cette calamité a réduit bien des familles à l'indigence et au désespoir. Je les recommande à la commisération nationale. Déjà j'ai donné des ordres pour que la municipalité prenne soin de consoler leur infortune; il est à observer que ce sont les familles les plus pauvres qui ont supporté tout le poids du malheur. J'ai préparé aux riches des plaisirs bien sensibles. Je leur ai délégué la fonction de la bienfaisance.

J'espère, Citoyen président, que tu communiqueras ces différents détails à la Convention nationale; ils ne peuvent que l'intéresser; il appartient aux représentants d'un peuple libre d'apprécier les actes de vertu et de prendre des moyens de soulager le malheur. Je ne doute pas qu'on accorde des secours que la justice réclame impérieusement et que les conjonctures rendent indispensables.

Tu trouveras ci-joint la lettre que m'ont adressée les officiers, sous-officiers et hussards du 9°, et le vœu de chacune des compagnies. S. et F.».

VIDALIN.

[Les off. et sous-off. du 9° régiment de hussards au repr. Vidalin; Vitry-sur-Marne, 4 flor. II].

« Représentant,

Nous te prions de faire parvenir à la Convention nationale l'offrande dont nous te faisons l'envoi, ainsi que celle des sous-officiers et hussards qui composent le dépôt; nous la destinons tous au soulagement des défenseurs de la patrie; nous te prions aussi d'assurer tes dignes collègues que nous mettons au nombre des jours heureux celui où, venant au secours de l'humanité souffrante, nous pouvons témoigner les sentiments que nous éprouvons pour les immenses travaux auxquels ils se livrent sans relâche pour le bonheur des hommes.

Appelés aux avant-postes où nos camarades nous ont devancés, nous chercherons à les imiter dans leur surveillance et leur courage, et nous ne donnerons de repos à nos ennemis que dans le tombeau où nos forces réunies les feront bientôt descendre. S. et F. ».

THOUVENOT (chef d'escadron), PAULAIN (cap.). HOUDOUART (lieut.), MEZEAU (lieut.), OUVRARD (sous-lieut.), Chaillot (sous-lieut.), Smidt (sous-lieut.), Cambier (sous-lieut.).

[Thouvenot, au repr. Vidalin, s.d.].

«Je joins à la somme de 750 l. le vœu de chaque compagnie. J'espère, Représentant, que tu y reconnaitras l'expression de vrais soldats républicains, qui, en même temps qu'ils possèdent la première qualité d'un soldat (la bravoure) exercent encore le doux sentiment de l'humanité qui accompagne toujours celui d'une belle âme.

Que n'ai-je pu te rendre le témoin des accents de sensibilité que les hussards ont exprimés en entendant la lecture de ta lettre; ta belle âme eut ressenti le plus doux plaisir.

Le plus funeste accident vient d'accabler une partie des habitants de Vitry; nos hussards ont fait tous leurs efforts pour arrêter les progrès du feu qui eut été on ne peut plus dangereux s'il avait pris la nuit. Tout est apaisé, il ne reste plus que les malheureux débris des maisons qui sont encore fumantes. S. et F. ».

THOUVENOT (chef d'escadron).

[Etat nominatif des hussards de la 12° Cie ayant fait des dons] (1).

Colin	11 s.
Doré	11 s.
Semillard	2 l. 10 s.
Lacour	11 s.
Lefèvre	11 s.
Pecquet aîné	11 s.
Pecquet jeune	11 s.
Huré	11 s.
Scio	11 s.
Mangez	2 l. 10 s.
Lhermite	2 l. 10 s.
Adam	2 l. 10 s.
Cal	11 s.
Lesot	11 s.
Noel	2 l. 10 s.
Assolant	11 .s
Gamain	11 s.
Monpain	2 l. 10 s.
Luce	2 l. 10 s.
Delatre	11 s.
Bellemère	11 s.
Mafille	11 s.
Mortinet	11 s.
Bonnefille	11 s.
Lami	11 s.
Beauvais	2 l. 10 s.
Fréville	11 s.
Marecaut	11 s.

⁽¹⁾ C 301, pl. 1080, p. 60.

Duchaussoy aîné	11 s.
Duchaussoy jeune	11 s.
F. Roussel	11 s.
Charles Roussel	11 s.
Gorbe	11 s.
Denuelle	11 s.
Nicolas	11 s.
Lacroix	1 l. 10 s.
Geoffrenet	5 l.
Total	41 l. 7 s.

47

Le vérificateur-général des assignats prévient la Convention nationale, qu'il sera brûlé, aujourd'hui 9 floréal, la somme de 16 millions de liv. en assignats, provenant de la vente des domaines nationaux et recettes extraordinaires, lesquels, joints aux 2 milliards déjà brulés, formeront un total de 2 milliards 16 millions.

Insertion au bulletin (1).

48

Le président annonce qu'il vient de recevoir un paquet chargé, timbré armée de la Mozelle, et renfermant la somme de 107 liv. 10 sols, sans lettre d'avis, ni sans aucune indication qui puisse faire connoître l'auteur du don.

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

49

Un secrétaire lit le procès-verbal de la séance du sept, la rédaction en est adoptée (3).

50

Le commissaire des revenus nationaux adresse à la Convention la liste imprimée des individus condamnés à des peines emportant confiscation des biens au profit de la République, dont les jugemens rendus avant le 26 frimaire, étoient parvenus au ministre des contributions à l'époque du 12 ventôse, et celle des individus mis hors la loi (4).

51

Une députation de la Société montagnarde de Grandpré, département des Ardennes, est

⁽¹⁾ P.V., XXXVI, 191. Bin, 10 flor.; Audit. nat., n° 584; J. Mont., n° 168; J. Sablier, n° 1287; J. Perlet, n° 586; M.U., XXXIX, 154; S. Culottes, n° 438; Rép.,

⁽²⁾ P.V., XXXVI, 192 et 232. Bin, 10 flor.
(3) P.V., XXXVI, 192.
(4) P.V., XXXVI, 192. J. Perlet, no 581; S. Culottes, no 438.